



CPAS GANSHOREN OCMW
Home Heydeken

Mesdames, Messieurs,
Chères familles

Concerne : Mesures de précaution COVID-19 (Coronavirus)

En application de l'Arrêté du Ministre – Président de la Région de Bruxelles-Capitale du 10/03/2020, seules les visites essentielles sont autorisées en maison de repos et ce jusqu'au 31 mars 2020.

Ces mesures particulières de protection sont destinées à éviter la propagation du virus et à protéger les résidents qui sont un public particulièrement vulnérable et sensible.

Etant donné l'application immédiate de l'arrêté, les mesures ont été prises dans l'urgence, ce qui fait que malheureusement nous n'avons pas eu l'occasion de vous y préparer.

De ce fait, nous vous demandons de ne pas vous rendre à la maison de repos par la passerelle mais en cas de besoin, appeler **par tél. au n°. 02/422.57.57 du CPAS** ou le cas échéant faire appel à un membre du personnel soignant par le bouton poussoir dans votre flat.

En ce qui vous concerne, les règles préventives préconisées par le SPF Santé Publique suivantes sont d'application :

- Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon
- Eviter les contacts rapprochés (se donner la main, s'embrasser,..)
- Ne pas se toucher le nez, les yeux, la bouche
- Garder dans la mesure du possible une distance interpersonnelle d'un mètre au minimum
- Utiliser toujours des mouchoirs en papier, un mouchoir ne s'utilise qu'une seule fois : il convient de le jeter directement après usage dans un poubelle fermée.
- Si vous n'avez pas de mouchoir en papier à portée de main, éternuez ou toussiez dans le pli du coude.
- Après avoir toussé ou éternué, se laver les mains avec de l'eau et du savon.
- Eviter les contacts étroits avec toute personne présentant des symptômes de maladie
- Eviter les activités en groupe si elles ne sont pas absolument nécessaires.
- Afficher les règles d'usage préconisées par le SPF Santé Publique à l'entrée de l'institution et s'assurer qu'elles soient visibles par les visiteurs

Etant donné qu'en maison de repos les sorties non essentielles (coiffeur, visites de contrôle chez le médecin, vacances, excursions,...) sont interdit aux résidents, nous vous recommandons vivement de les éviter également.

Pour tous les membres du personnel, soignant et autres, toute une série de mesures ont également été mises en place pour éviter la propagation du virus.

Nous sommes très conscients que ces mesures risquent de perturber la vie quotidienne, mais sachez que nous essayons, de mettre tout en œuvre pour préserver au maximum votre qualité de vie.

Si vous avez encore des questions, vous pouvez appeler au numéro général du CPAS : 02/422.57.57

Cordialement,

Pour le Secrétaire Général temporaire
Par délégation

Présidente du CPAS

C. RAEMDONCK
Directeur Home Heydeken

C. DE SAEGER